



**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES ZONES DE PECHE A PIED DE
LOISIR – le 06 Septembre 2022 -**

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNE :	MIQUELON -LANGLADE
N° D'ANALYSE :	2022-1063
SITE DE PRELEVEMENT :	ANSE DU CAP DE MIQUELON
DATE DE PRELEVEMENT:	06/09/2022
PRELEVEUR :	Séverine ILHARREGUY
DATE D'ANALYSE :	07/09/2022
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Résultats obtenus pour le ramassage de bigorneaux vivants
Escherichia coli / 100g Pour information : Salmonelles Absence 25 g	18 Absence

(1) respect
des normes
AFNOR
résultats
non
COFRAC
laboratoire
DTAM

INTERPRETATION SANITAIRE :

Pêche à pied autorisée sans restriction

Selon l'arrêté du 2 juillet 1996 modifié fixant les critères sanitaires auxquels doivent satisfaire les coquillages vivants destinés à la consommation humaine immédiate et le règlement (CE) n° 853 du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

CONSEILS PRATIQUES :

- Bien choisir le site
- Pêcher des spécimens vivants et en bon état
- Conservez-les au frais le temps de la pêche et jusqu'à leur préparation - Consommez-les moins de 24 heures après la pêche
- Le risque de contamination microbiologique peut être réduit en cuisant quelques minutes vos coquillages.

Pour plus de renseignements :

- **Administration Territoriale de Santé**
Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91
Mél : DD975-direction@sante.gouv.fr
BP 4333 Bd Port en Bessin
97500 Saint-Pierre et Miquelon

- **site internet**
<https://baignades.sante.gouv.fr>
et
www.pecheapied-responsable.fr



Pour la Directrice de l'ATS
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires
Cynétia MOUTOU

SIGNE